

Déclarations du SE-Unsa au comité mixité du 4 mars 2024

Le service public de l'éducation... contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative... Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement.... "

C'est extrait ressemble au programme du conseil départemental pour les collèges, ce n'est pourtant que le premier article du code de l'éducation (L 111-1).

La loi qui régit (ou qui devrait régir) l'Ecole dans notre pays.

Nous sommes donc dans un département qui ne fait qu'appliquer la loi commune et se retrouve à faire (c'est le Recteur que je cite) : « une politique publique emblématique, concrétisée par un projet audacieux »

Dit autrement : notre ministère tourne tellement le dos à ce qui devrait être ses engagements qu'il se retrouve à conventionner avec un département qui, lui, souhaite les appliquer vraiment.

*

Comment arrive-t-on à cet écart, ce fossé, ce ravin même entre la loi et la réalité ?

La réponse est connue de tous.

(et les documents distribués par les parents de la FCPE le démontrent excellemment)

Plusieurs mots peuvent être utilisés : la triche, la fuite, la fraude...

Ces mots ne conviennent pas vraiment puisque le système est légal, autorisé et financé (à 73 %).

Le mot adéquat est donc « le privé ». Enfin privé de contraintes (puisqu'il choisit, qu'il tri, voire qu'il expulse ces élèves) mais abreuvé d'argent public.

Vous allez répondre que c'est un problème national et que notre assemblée n'a pas les moyens d'y remédier... Vous avez raison, c'est un problème.

Et nous tenions à le rappeler : Nous ne sommes pas dupes, c'est le principal problème.

*

Concentrons-nous maintenant sur ce qui est possible pour le conseil départemental et pour la Dsden.

Pour le Conseil Départemental

- Vous nous avez annoncé au dernier comité de suivi (en avril et mai), que nous nous réunirions deux fois par ans, pour améliorer le suivi... Une « bilan de rentrée » à l'automne et une « préparation de rentrée » au printemps.

Cette année, il y a un peu de retard ? ou revient-on sur cet engagement ?

- Vous travaillez sur la sectorisation, c'est le levier d'action du département et les IPS des secteurs de collèges (des secteurs pas des collèges) montrent que votre travail est réel.

Au-delà des 3 collèges de REP +, quasiment tous les secteurs sont autour de la moyenne, entre 100 et 120.

- Nous souhaitons maintenant que votre engagement n'oublie aucun établissement.

Il y a les REP+, les REP, Guilhermy, St Simon et les 7 collèges « accueillants » et il y a aussi tous les autres.

Par exemple les collèges Jolimont, Auclert ou encore Lamartine sur la commune de Toulouse alertent régulièrement. Ils ne peuvent rester à l'écart de votre attention.

Pour l'Education Nationale

- Notre administration dit suivre et approuver le conseil départemental...
Pourtant, encore une fois, elle amène un nouveau problème, même « un choc ».

En effet, le travail accompli en Haute-Garonne percute frontalement l'injonction ministérielle de tri des élèves.

« Tri des élèves », oui le « choc des savoirs » qui voudrait imposer des groupes de niveau au collège ne crée pas autre chose que du tri social.

Les personnels résistent à cette volonté de retour en arrière, les personnels en collèges l'ont manifesté par la grève du 1^{er} février, par leur rejet des groupes dans les établissements, par le refus des dotations dans les conseils d'administration (merci aux élus du conseil départemental de leur soutien), par le vote de motions.

L'opposition des personnels demande un retrait de ce « choc des savoirs ».

D'ailleurs, ce « choc » de tri voudrait être imposé sans même que des heures soient attribuées pour l'accomplir ni que des personnels soient recrutés.

Il y a même une heure par semaine enlevée (discrètement) à chaque classe de 6^e.

Alors, ces groupes, on les fait comment dans les sept collèges qui accueillent les élèves de REP ?

On fait une classe par quartier d'origine ?

On pourrait y ajouter les élèves avec des notifications MDPH ? Ceux qui sont à l'ULIS ?

Une fois que vous aurez répondu que nous exagérons et peignons tout en noir... En vrai, comment fait-on pour ne pas recréer de la ségrégation ?

- Et deuxième demande pour l'éducation nationale : nous souhaitons maintenant que votre engagement n'oublie aucun établissement.

Vous avez annoncé des collèges, hors REP, qui ont des maximums par classe inférieur à 30. Pouvez-vous à nouveau préciser de quels collèges nous parlons ?

*

Globalement, pour département et Education Nationale,

Nous vous rappelons que l'Unsa-éducation souscrit aux objectifs de mixité sur lesquels travaille ce comité, ils sont l'application concrète de la loi.

C'est parce que nous soutenons cette orientation que nous souhaitons qu'elle se concrétise partout, dans chaque établissement

Cela demande des moyens et de la constance,
si nous pensons que le conseil départemental en a, nous en doutons pour notre ministère.